

# PARLEMENT EUROPÉEN

2004



2009

---

*Commission des budgets*

21.9.2006

## COMMUNICATION AUX MEMBRES

**Objet: Exécution du budget 2006 du Parlement européen**

Veillez trouver ci-joint la proposition de virement de crédits C20-exercice financier 2006

DIRECTION GÉNÉRALE  
POLITIQUES INTERNES DE L'UNION

M. Janusz LEWANDOWSKI  
Président de la commission des budgets

Objet: Demande de virement de crédits C20 - exercice financier 2006

Cher Monsieur Lewandowski,

Conformément aux dispositions de l'article 22, paragraphe 2, du règlement financier du 25 juin 2002, vous trouverez ci-joint une demande de virement de crédits que je souhaiterais voir approuvée dans un délai de trois semaines.

Bien cordialement,

Josep BORRELL FONTELLES

Annexe: Demande de virement de crédits C20/2006

## I. DESCRIPTION

Virement de crédits C20/2006

### À partir de:

Poste 1200 «Fonctionnaires et agents temporaires: rémunération et indemnités» 770 000 EUR

### Vers:

Sous-poste 3000/01 «Frais de missions du personnel: périodes de session, commissions ou leurs délégations, groupes politiques et divers» + 650 000 EUR

Poste 1613 «Perfectionnement professionnel: frais de mission» + 120 000 EUR

## II. ÉTAT DES CRÉDITS: selon Finics au 19 septembre 2006

Crédits initiaux. ± AB ± virements	Engagements	Paiements effectués	Crédits disponibles avant le virement proposé	Montant du virement proposé	Crédits disponibles après le virement proposé
<b>À PARTIR DE</b>					
1200 «Fonctionnaires et agents temporaires: rémunération et indemnités»					
452 168 775					
- 250 000	C9				
- 6 200 000	C11				
- 35 000	C14				
- 24 025 699	C18 en attente				
421 658 076	394 589 347	308 818 254	27 068 729	-770 000	26 298 729
TOTAL VIREMENT SORTANT				- 770 000	
<b>VERS</b>					
3000/01 «Frais de missions du personnel: périodes de session, commissions ou leurs délégations, groupes politiques et divers»					
19 067 935	19 067 000	9 593 626	935	+ 650 000	650 935
1613 «Perfectionnement professionnel: frais de mission»					
975 000	900 000	386 645	75 000	+ 120 000	195 000
TOTAL VIREMENT ENTRANT				+ 770 000	

## III. JUSTIFICATION

**3000/01 «Frais de missions du personnel: périodes de session, commissions ou leurs délégations, groupes politiques et divers» + 650 000 EUR**

1. Ce crédit est destiné à couvrir les frais de transport, le paiement des indemnités journalières de missions ainsi que les frais annexes ou exceptionnels exposés à l'occasion d'une mission, dont les frais relatifs aux tickets et aux réservations, conformément au statut des fonctionnaires des Communautés européennes, notamment son article 71 ainsi que les articles 11 à 13 de son annexe VII.

2. Le montant alloué à ce sous-poste dans le budget 2006 s'élève à 19 067 935 EUR.

**1613 «Perfectionnement professionnel: frais de mission»**

**+ 120 000 EUR**

3. Ce crédit est destiné à couvrir les frais de mission en rapport avec le perfectionnement professionnel.

4. Le montant alloué à ce poste dans le budget 2006 s'élève à 975 000 EUR.

*La présente proposition a pour but de demander un complément de 650 000 EUR pour le sous-poste 3000/01 «Frais de missions du personnel: périodes de session, commissions ou leurs délégations, groupes politiques et divers» et un complément de 120 000 EUR pour le poste 1613 «Perfectionnement professionnel: frais de mission», ces compléments étant nécessaires pour couvrir les dépenses supplémentaires induites par la hausse des indemnités de mission.*

5. Avant cette année, ni les plafonds des frais d'hôtel ni les indemnités journalières de missions n'avaient été revus à la hausse depuis 1997. Le nouveau statut des fonctionnaires oblige la Commission à procéder à des examens périodiques, dont le premier a été réalisé cette année, pour donner lieu au règlement n° 1066/2006 du Conseil, qui est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2006. Cela ne sera pas sans avoir d'incidences sur les dépenses relevant des deux postes en question au cours du deuxième semestre de l'année. Une évaluation de ces incidences pour les deux postes est présentée ci-dessous.

6. Les nouveaux plafonds des frais d'hôtel auront un impact particulier sur les missions entre les différents lieux de travail, qui représentent l'essentiel des dépenses de ce poste. En pratique toutefois, il est possible que la hausse soit limitée du fait de l'élément forfaitaire prévu par les règles concernant les missions adoptées par le Bureau en février 2005, qui incitent le personnel à ne pas se rendre dans les hôtels les plus chers.

*Sous-poste 3000/01 «Frais de missions du personnel: périodes de session, commissions ou leurs délégations, groupes politiques et divers»*

7. Les crédits alloués au sous-poste 3000/01 avaient été fixés au total à 19 067 935 EUR pour l'exercice financier 2006. Au 8 septembre, les dépenses (comprenant la première session de septembre à Strasbourg) s'élèvent au total à environ 13 000 000 EUR. En partant du principe que la hausse portait sur une période antérieure, les dépenses pour le reste de l'exercice peuvent être estimées à 4 680 000 EUR pour les sessions de Strasbourg et 2 400 000 EUR pour les autres missions, soit un total de 7 080 000 EUR. La situation de ce poste serait ainsi la suivante:

dépenses réelles jan.-sept.:	13 000 000 EUR
dépenses prévues sept.-déc.:	7 080 000 EUR
total:	20 080 000 EUR
affectation au poste:	19 067 935 EUR
déficit estimé:	1 012 065 EUR
déficit arrondi	1 000 000 EUR

8. Le sous-poste 3000/02, qui finance les missions des commissions et délégations (ainsi que des assemblées parlementaires ACP) et qui est moins affecté que le sous-poste 3000/01 par le relèvement des plafonds des frais d'hôtel, risque d'afficher un excédent de 350 000 EUR. Ce montant peut être mis en balance avec le déficit précité. C'est pourquoi il est proposé de procéder au virement de 650 000 EUR vers le sous-poste 3000/01.

***Poste 1613 «Perfectionnement professionnel: frais de mission»***

9. Le poste 1613 «Perfectionnement professionnel: frais de mission» finance les missions entreprises dans le cadre d'une formation professionnelle. Puisque au titre des règles actuelles, qui sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2006, les taux applicables à ces missions sont les mêmes que pour toutes les autres missions, les missions de perfectionnement professionnel seront également affectées par les nouvelles indemnités journalières introduites par le règlement n° 1066/2006 du Conseil. L'impact des nouveaux taux est estimé à 36 000 EUR.
10. De plus, compte tenu de l'importance croissante des bureaux extérieurs dans le cadre de la nouvelle politique d'information, ainsi que des ressources humaines supplémentaires mises à leur disposition par l'autorité budgétaire, la Direction générale – Information a mis au point un programme de formation pour les fonctionnaires et agents concernés qui suppose de passer des séjours à Bruxelles pour se familiariser avec le fonctionnement de l'institution. Le coût de ce programme en 2006 est estimé à 44 000 EUR.
11. Certes, la politique de formation révisée adoptée par le Bureau contribue à un meilleur ciblage des ressources en matière formation, mais elle a également entraîné une augmentation du nombre global de missions, dont le coût additionnel est estimé à 40 000 EUR.
12. C'est pourquoi il est proposé de procéder au virement du montant total de 120 000 EUR (36 000 EUR + 44 000 EUR + 40 000 EUR) vers le poste 1613.

***Poste donateur***

13. Au chapitre 12 «Fonctionnaires et agents temporaires», le poste 1200 «Rémunération et indemnités» constitue la seule source possible pour la somme totale requise (770 000 EUR). Si ce poste affiche un excédent substantiel en raison des postes vacants et de la baisse des indemnités induite par le nouveau statut des fonctionnaires, cet excédent a déjà été en grande partie cédé au profit du financement des immeubles de Strasbourg (virement C18). Il est néanmoins proposé de procéder au virement de la somme en question à partir de ce poste, réduisant l'excédent prévu au minimum.
- 14. Dans ces circonstances, il est proposé de procéder au virement de 650 000 EUR du poste 1200 «Fonctionnaires et agents temporaires: rémunération et indemnités» vers le poste 3000/01 «Frais de missions du personnel: périodes de session, commissions ou***

*leurs délégations, groupes politiques et divers», ainsi qu'au virement de 120 000 EUR du poste 1200 vers le poste 1613 «Perfectionnement professionnel: frais de mission».*

**IV. DEMANDE DE L'ORDONNATEUR DÉLÉGUÉ RECEVANT LE VIREMENT**

Barrington WILSON

Signature:

Date:

**V. APPROBATION DES ORDONNATEURS DÉLÉGUÉS ACCORDANT LE VIREMENT**

Barrington WILSON

Signature:

Date:

---

**DÉCISION DU PRÉSIDENT**

*Adoptée dans un délai de trois semaines à compter de la notification de la commission des budgets ou suite à la décision préalable de cette dernière*

**Le virement C20 est approuvé**

**Le Président**

Signature:

Date: